



Inscriptions EPEE  
EDJ

**Championnat de Ligue/EDJ 4 individuel EPEE DAME et EPEE HOMME M13**  
**17/03/2019 SAINT MAUR**

**DIMANCHE 17 MARS 2019**

**Horaires :**

M13 - Inscriptions : 13h30 - Scratch : 13h45 - Début : 14h00

**ENGAGEMENTS :**

Les engagements devront être effectués par les clubs dans l'interface  
d'engagements en ligne de l'EDJ

<http://escrime.creteil.free.fr/login.php?arme=epee>

avant le **vendredi 15 mars 2019 à 22 heures**

**CHAMPIONNAT DE LIGUE M13 :**

Le championnat de Ligue M13 aura lieu en même que l'EDJ.

**Lieu :**

**gymnase Pierre Brossolette**  
**51 avenue Pierre Brossolette**  
**94100 Saint-Maur-des-Fossés**

*Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission [gerard.levy@leac-escrime.fr](mailto:gerard.levy@leac-escrime.fr) (avec copie à [escrime@leac-escrime.fr](mailto:escrime@leac-escrime.fr)) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.*

*Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujetti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.*